

29.12.2022 - 11:05 Uhr

Finalisation des forfaits ambulatoires

Berne (ots) -

La societe solutions tarifaires suisses SA a finalise le systeme des forfaits ambulatoires et l'a remis au Conseil federal a l'attention de l'OFSP. Il s'agit d'une etape importante pour le tarif du futur. Le 3 juin 2022, le Conseil federal a en effet demande aux partenaires tarifaires de lui soumettre, d'ici fin 2023, un systeme tarifaire compose de forfaits ambulatoires et du tarif a la prestation Tardoc en vue de son approbation. Pour satisfaire cette demande, les partenaires tarifaires vont regrouper les deux tarifs en un systeme tarifaire coherent au sein de la nouvelle Organisation des tarifs medicaux ambulatoires SA (OTMA SA).

La societe solutions tarifaires suisses SA a finalise le systeme des forfaits ambulatoires avec ses partenaires tarifaires H+ et santesuisse, et l'a remis le 23 decembre 2022 au Conseil federal, a l'attention de l'OFSP, dans le but de poursuivre les echanges techniques precieux. La version finale tient compte de nombreuses suggestions des futurs utilisateurs, mais aussi des commentaires de l'OFSP suite aux seances avec ce dernier. Avec les forfaits ambulatoires, H+ et santesuisse cree la base pour satisfaire la volonte du legislateur, qui est de donner la priorite aux forfaits par rapport au tarif a la prestation. Le Conseil federal a tenu compte de cette requete le 3 juin 2022 en demandant aux partenaires tarifaires de finaliser le Tardoc et les forfaits ambulatoires, et de presenter un systeme tarifaire coherent d'ici fin 2023 en vue de son approbation.

La premiere pierre du tarif ambulatoire du futur

Avec la finalisation du systeme de forfaits ambulatoires, les bases du futur tarif ambulatoire sont desormais posees. En 2023, les deux structures tarifaires - Tardoc et forfaits ambulatoires - seront regroupees en un systeme tarifaire coherent qui sera soumis au Conseil federal d'ici fin 2023 pour approbation. Cette coordination aura lieu dans le cadre de la nouvelle Organisation des tarifs medicaux ambulatoires SA (OTMA SA), cree le 15 novembre 2022 par l'ensemble des partenaires tarifaires. Les travaux ont demarre et se poursuivront au cours des prochains mois. La coordination entre les deux tarifs vise essentiellement a decider quelles prestations seront a l'avenir soumises a l'un ou l'autre des deux tarifs. a terme, l'OTMA remplacera les organisations tarifaires existantes.

Forfaits ambulatoires: plus de transparence et un meilleur controle des cots

A l'instar du modele SwissDRG mis en oeuvre avec succes dans le domaine stationnaire, les forfaits ambulatoires reposent sur des donnees de prestations et de cots actuelles et transparentes. Les forfaits permettent de toujours remunerer les prestations identiques de maniere uniforme. Cela cree de la transparence pour les patients et contribue a stabiliser l'evolution des cots ainsi qu'a remunerer les prestations efficaces en couvrant les cots. Le futur tarif ambulatoire est primordial pour le systeme de sante suisse. La qualite des prestations medicales doit rester elevee et les prestations meritent une juste remuneration. En outre, les payeurs de primes attendent a juste titre une stabilisation des cots - et donc des primes - sans que la qualite elevee des soins en patisse.

Mise a jour reguliere du tarif

Dans le cadre de la nouvelle societe OTMA SA, une procedure de requete ordinaire sera prevue a l'avenir, par laquelle les utilisateurs pourront participer a la mise a jour et au devveloppement reguliers de la structure tarifaire. solutions tarifaires suisses SA menera une consultation au printemps 2023 afin de permettre, des l'an prochain, aux partenaires tarifaires de faire part de leurs observations. Les suggestions seront evaluees et si une amelioration du systeme peut ainsi etre obtenue, elles seront prises en compte lors de la mise a jour reguliere des versions tarifaires suivantes. A l'instar du systeme SwissDRG dans le domaine stationnaire, les forfaits ambulatoires seront egalement actualises a partir de 2023 dans le cadre d'une procedure annuelle recurrente et pourront etre adaptes aux evolutions medicales sur la base des donnees effectives.

Contact:

solutions tarifaires suisses SA
Tobias Bosshart
Directeur
tobias.bosshart@solutions-tarifaires.ch

H+ Les Hopitaux de Suisse
Anne-Genevieve Butikofer
Directrice
medien@hplus.ch

santesuisse - Les assureurs-maladie suisses
Verena Nold

Directrice
Tél. 079 291 06 04
verena.nold@santesuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100062172/100900643> abgerufen werden.